

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 1
Votants : 19

N° 2024 2 9

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 20 mars à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

A donné pouvoir :

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Secrétaire de séance : Élise SALOMÉ

OBJET : VOLET URBANISME : jardins partagés : modification du règlement intérieur

Vu la délibération en date du 23 juin 2023 relative à la mise en service des jardins partagés et à l'approbation de son règlement intérieur ;

Vu l'avis du comité consultatif chargé d'assurer le suivi et l'animation des « Jardins du Pont Vieux » ;

Monsieur le Maire propose de modifier l'article VI intitulé « Fin de l'attribution » comme suit :

« 6.1. Départ à l'initiative du bénéficiaire

- Tout bénéficiaire peut mettre fin à l'occupation du lot sous réserve de respecter un délai de préavis d'un mois,
- la demande doit être faite par écrit à la mairie (formulaire téléchargeable sur le site de la commune),
- la résiliation sera effective au jour de l'état des lieux de sortie et la caution sera restituée en fonction de ce même état des lieux (déduction faite de la consommation d'eau et d'éventuelles dégradations) et sous un délai de trois mois,
- dès l'obtention du lot par le preneur, toute année commencée est due (si la durée du préavis de sortie se termine après la date d'anniversaire d'entrée dans la parcelle, alors l'année sera due aussi). »

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la modification du règlement intérieur des « Jardins du Pont Vieux »

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 15 avril 2024**

Le Maire,
Louis MARETTE



La secrétaire de Séance,
Élise SALOMÉ